

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE n°1907/2006, annexe II

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Désignation commerciale : VAL® 60 R
Dénomination : Matière Première Secondaire Réfractaire.
Utilisation : Fabrication de bétons et de pièces de forme réfractaires.

Fabricant : VALOREF S.A. – ZI La Croisière – F - 84500 BOLLENE
Tél : 33 (0) 4 90 40 50 00 / Fax : 33 (0) 4 90 40 50 01
Courriel : environnement@valoref.com
Numéro d'appel d'urgence : 33 (0) 4 90 40 50 00

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pour l'homme :

Produit contenant des fractions fines : risques d'émission de poussières en cas de manipulation.
Irritation possible par action abrasive du produit.

Pour l'environnement :

RAS

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature : Grains réfractaires silico-alumineux de la gamme sillimanite/andalousite

Origine : M.P.S issue du traitement de réfractaires usagés

Analyse chimique type: VAL® 60 R

| <u>Composants</u> | <u>% Pondéraux</u> | <u>EINECS</u> | <u>CAS</u> | <u>N° Pré-Enregistrement Reach</u> |
|----------------------|--------------------|---------------|------------|------------------------------------|
| Silicate d'aluminium | 93 à 97 % | 235-253-8 | 12141-46-7 | 05-2116729500-53-0000 |

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Laver toute plaie à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux : Laver abondamment à l'eau pure et traiter comme une particule dans l'œil.
Ingestion : Sans objet
Inhalation : De poussières : allez dans un environnement sain.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Produit réfractaire ininflammable compatible avec toutes les méthodes de lutte contre le feu.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Méthode de nettoyage : Ramasser mécaniquement et nettoyer par aspiration.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Pendant le déconditionnement, utiliser un masque anti-poussière de type FFP3, selon NF EN 149.
Stockage : Conserver les produits dans un endroit sec et à l'abri.
Mise en garde : Produit dense, contrôler la capacité des silos et réceptacles.

Pour chaque manipulation du produit utiliser les **Eléments de Protections Individuelles** adéquates.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures individuelles de protection en utilisation normale :

- Manipuler avec les équipements de protection individuels (lunettes de sécurité, gants, masques anti-poussières de classe FFP3 selon NF EN 149, chaussures de sécurité).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE n°1907/2006, annexe II

Limites d'inhalation :

Composés d'alumine : 5 mg/m³ - OSHA / 10 mg/m³ ACGIH pour 8 heures (TWA)
6 mg/m³ alvéolaire, MAK pour 8 heures
10 mg/m³ France pour 8 heures (VME)

Silice amorphe : 4 mg/m³, MAK – 6 mg/m³, OSHA pour 8 heures (TWA)
10 mg/m³ ACGIH pour 8 heures (TWA)

Mesures spéciales de protection : Manipuler dans des locaux ventilés, bien aérés.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------|
| Etat physique : | Granulat | Odeur : | Inodore |
| Densité sur poudre : | 2.55 t/m ³ | Solubilité dans l'eau : | Produit non soluble |
| Couleur : | Beige/orangé clair | Humidité : | < 1 % |

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité physique : Néant.
Réactivité chimique : Néant.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effet sur la peau : Aucun.
Effet sur les yeux : Peut être abrasif par friction.
Effet par inhalation : Effet nocif pouvant résulter de l'inhalation répétitive de poussières.
Effet par ingestion : Nocif.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Comportement : Dégradabilité : stable.
Biodégradabilité : stable.

Ecotoxicité : Pas de données disponibles.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination : Matériau inerte pouvant être éliminé comme tel mais susceptible de contenir des traces d'éléments polluants lixiviables. Contrôler le potentiel polluant du lot considéré avant élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Précautions de déchargement : Pour le vrac : Eloigner le personnel de la zone d'évolution et de vidange de la benne. Ouvrir les portes arrière à l'aide d'un dispositif mécanique ou hydraulique de commande à distance.

Dispositions réglementaires Néant.
Dispositions particulières Néant.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Aucune Phrase R

16. AUTRES DONNEES

Les informations contenues dans cette fiche sont les éléments connus par VALOREF au moment de la livraison du produit. Elles ne peuvent se substituer aux consignes d'utilisation d'hygiène et de sécurité spécifiques à l'entreprise et au processus de fabrication dans lequel le produit est utilisé.
La responsabilité de VALOREF ne saurait être engagée en cas d'accident ou d'incident suite à l'utilisation ou à la non utilisation de ces informations.